

M. ATTALI ANNONCE LA SUITE DU « MARIAGE POUR TOUS » : QUELLE IDENTITÉ, QUEL ÉTAT CIVIL POUR NOS ENFANTS ?



1. La subversion de la morale familiale est annoncée par Jacques Attali

Dans un intéressant article publié le 29 janvier 2013¹, Jacques Attali décrit la poursuite de la subversion de la morale familiale, au-delà du « mariage pour tous » :

« Comme toujours, quand s'annonce une réforme majeure, il faut comprendre dans quelle évolution de long terme elle s'inscrit.

Et la légalisation, en France après d'autres pays, du mariage entre deux adultes homosexuels, s'inscrit comme une anecdote sans importance, dans une évolution commencée depuis très longtemps, et dont on débat trop peu : après avoir connu d'innombrables formes d'organisations sociales, dont la famille nucléaire n'est qu'un des avatars les plus récents, et tout aussi provisoire que ceux qui l'ont précédé², nous allons lentement vers une humanité unisexe, où les hommes et les femmes seront égaux sur tous les plans, y compris celui de la procréation qui ne sera plus le privilège, ou le fardeau, des femmes. »

Jacques Attali utilise ici une technique subversive qu'on pourrait qualifier de « visionnaire ». Se plaçant dans une perspective de long terme, il annonce déjà les étapes futures de la « révolution morale »³ pour focaliser les craintes sur l'avenir et banaliser l'étape actuelle, devenue, il est vrai, bien anodine par comparaison à ce qui nous attend⁴...

Après avoir annoncé cette évolution future, l'auteur la justifie par les « valeurs » de notre société :

« Bien des forces y conduisent, issues de demandes parfois contradictoires.

¹ - Slate.fr, 29/01/13, <http://www.slate.fr/story/67709/humanite-unisexe-biologie-immortalite>

² - L'auteur remet ici en cause un fondement de la société: la famille composée du père, de la mère et leurs enfants est la base de la société humaine, de par la loi naturelle. Elle n'est donc nullement optionnelle, ni un simple « avatar » « provisoire » hérité de la mode d'une époque. Les civilisations qui l'ont remise en cause n'ont été ni durables, ni prospères. On peut voir les études de Frédéric Le Play sur ce sujet, par exemple « *La Constitution essentielle de l'humanité. Exposé des principes et des coutumes qui créent la prospérité ou la souffrance des nations* » (Tours, Alfred Mame et fils, 1881) ou « *L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps* » (Paris, Téqui, 1871).

³ L'expression est de l'activiste homosexuel Paul Varnell : « *Defending our morality* », Chicago Free press, 16 août 2000.

⁴ - La technique du « visionnaire » semble opposée à celle « des petits pas », qui consiste à cacher les étapes suivantes de la révolution pour éviter d'effrayer l'opinion publique. Mais malgré leur opposition apparente, ces techniques visent le même but, faire avaliser l'étape actuelle de la subversion:

- la tactique « des petits pas » se place à court terme et s'adresse au simple citoyen, pour le rassurer qu' « on n'ira pas plus loin ». C'est ce qu'a fait Madame Guigou pour faire passer le PACS en 1998 (voir notre tract « Loi Taubira suicide social », qu'on peut se procurer en écrivant à notre secrétariat ajclme@gmail.com). Madame Taubira fit de même quand elle déclara en Janvier 2013 que le gouvernement était « absolument opposé à la GPA » (<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/taubira-le-gouvernement-est-absolument-oppose-a-la-gpa/2129294413001/>). Pourtant Madame Taubira ne peut pas ignorer que le « mariage pour tous » rendra la GPA inéluctable (voir l'éditorial d'Anna Záborská et Grégor Puppink, Le Figaro.fr du 08/02/2013).
- la technique du « visionnaire » se place à long terme et s'adresse aux intellectuels et aux autorités morales, pour banaliser l'étape actuelle, anodine par comparaison avec le but lointain.

1. La demande d'égalité. D'abord entre les hommes et les femmes. Puis entre les hétérosexuels et les homosexuels.

Chacun veut, et c'est naturel, avoir les mêmes droits : travailler, voter, se marier, avoir des enfants⁵. **Et rien ne résistera, à juste titre⁶, à cette tendance multiséculaire.** Mais cette égalité ne conduit pas nécessairement à l'uniformité : les hommes et les femmes restent différents⁷, quelles que soient leurs préférences sexuelles.

2. La demande de liberté. Elle a conduit à l'émergence des droits de l'homme et de la démocratie. Elle pousse à refuser toute contrainte ; elle implique, au-delà du droit au mariage, les mêmes droits au divorce. Et au-delà, elle conduira les hommes et les femmes, quelles que soient leurs orientations sexuelles, à vouloir vivre leurs relations amoureuses et sexuelles **libres de toute contrainte, de tout engagement⁸.**

La sexualité se séparera de plus en plus de la procréation et sera de plus en plus un plaisir en soi, une source de découverte de soi, et de l'autre. Plus généralement, l'apologie de la liberté individuelle conduira inévitablement à celle de la précarité ; y compris celle des contrats. Et donc à l'apologie de la déloyauté, au nom même de la loyauté : rompre pour ne pas tromper l'autre.

Telle est l'ironie des temps présents : pendant qu'on glorifie le devoir de fidélité, on généralise le droit à la déloyauté. **Pendant qu'on se bat pour le mariage pour tous, c'est en fait le mariage de personne qui se généralise.** »

M. Attali confirme que la révolution morale détruit le mariage dans son essence, en annulant :

- Tout engagement perpétuel, lequel est pourtant une nécessité de la nature humaine, pour le bien et l'éducation des enfants, ainsi que le bonheur des parents.
- Le lien entre la procréation et le « plaisir en soi » : ce dernier prend le pas sur la première, ce qui revient à dire que l'égoïsme prend le pas sur l'amour humain véritable, don de soi qui seul est fécond⁹.

Jacques Attali nous confirme que la « révolution morale » aboutit, non pas à « l'acquisition de droits nouveaux », mais à la destruction du mariage dans son essence même.

L'auteur montre ensuite où nous mènera cette évolution :

« [...] 4. Les progrès techniques découlent [...] de ces valeurs et s'orientent dans le sens qu'elles exigent : en matière de sexualité, cela a commencé par la pilule, puis la procréation médicalement assistée, puis la gestation pour autrui. [...] **Le vrai danger¹⁰ viendra si l'on n'y prend garde, du clonage et de la matrice artificielle, qui permettra de concevoir et de faire naître des enfants hors de toute matrice maternelle. Et il sera très difficile de l'empêcher, puisque cela sera toujours au service de l'égalité, de la liberté, ou de l'immortalité.** »

M. Attali annonce déjà que l'étape future sera inévitable au nom de nos « valeurs ». Il oublie une question de bon sens : ne faut-il pas remettre de l'ordre dans ces « valeurs »¹¹ en voyant quelle dénaturation elles cautionnent ?

⁵ - Le « droit à l'enfant » n'existe pas, car il fait de l'enfant un objet, voire une marchandise : voir la « Lettre des 170 juristes au Sénat » du 15 mars 2013.

⁶ - C'est faux : l'égalité de droits, entre personnes ne rendant pas le même service social, est injuste, donc inacceptable (voir « Loi Taubira, suicide social »).

⁷ - Ici l'auteur fait une concession au bon sens, mais cette concession est de pure forme car précisément **l'utopie du « mariage pour tous » est de nier la différence complémentaire, naturelle – et donc irréductible - entre homme et femme.** Cette différence est intrinsèque, constitutive de la société matrimoniale, cette complémentarité est source d'équilibre pour l'enfant et de richesse sociale. M. Attali vient de nier la différence des sexes en annonçant l'avènement d' « une humanité unisexe, où les hommes et les femmes seront égaux sur tous les plans, y compris celui de la procréation, qui ne sera plus le privilège, ou le fardeau, des femmes ». Après avoir annoncé la fin de la différence sexuelle et de l'exclusivité féminine de la maternité, c'est-à-dire la fin de la différence fondamentale, racine de toutes les autres, il faut de l'aplomb pour nous rassurer qu'hommes et femmes « restent différents »...

⁸ - L'homme qui aime **s'engage nécessairement.** Il ne peut pas faire autrement : c'est dans sa nature, douée d'intelligence et de volonté, que son amour charnel soit surélevé et dominé par un amour spirituel et affectif (voir notre résumé « Le mariage pour tous : pour aller au-delà des clichés »). Ainsi la vision de M Attali réduit l'amour humain à moins que l'amour animal. L'amour animal, lui, assume les conséquences de l'union sexuelle et « s'engage » en quelque sorte par instinct : il ne fait pas défaut à sa progéniture et l'élève selon la nature de celle-ci. La vision de la révolution morale est celle d'une union charnelle sans engagement avec des partenaires-kleenex, s'offrant à l'occasion des enfants-bibelots. Nous regrettons de ne pas pouvoir souscrire à cette vision grandiose, nous rêvons d'un autre « paradis » pour nos enfants...

⁹ - Voir notre résumé « Le mariage pour tous : pour aller au-delà des clichés »

¹⁰ - Tout ce qui précède, y compris la PMA et la GPA, n'était, selon la subtile dialectique de notre « visionnaire », que des évolutions « banales »...

¹¹ - Par exemple : l'égalité doit être ordonnée par la justice, voir la note 6.

« 5. La convergence de ces trois tendances est claire : **nous allons inexorablement vers une humanité unisexe, sinon qu'une moitié aura des ovocytes et l'autre des spermatozoïdes, qu'ils mettront en commun pour faire naître des enfants, seul ou à plusieurs, sans relation physique, et sans même que nul ne les porte. Sans même que nul ne les conçoive si on se laisse aller au vertige du clonage.**

6. Accessoirement, cela résoudrait un problème majeur qui freine l'évolution de l'humanité : l'accumulation de connaissances et des capacités cognitives est limitée par la taille du cerveau, elle-même limitée par le mode de naissance : si l'enfant naissait d'une matrice artificielle, la taille de son cerveau n'aurait plus de limite. Après le passage à la station verticale, qui a permis à l'humanité de surgir, ce serait une autre évolution radicale, à laquelle tout ce qui se passe aujourd'hui nous prépare. **Telle est l'humanité que nous préparons, indépendamment de notre sexualité, par l'addition implicite de nos désirs individuels.»**

Ici l'auteur insinue que cette évolution « vers une humanité unisexe » n'aurait pas que du mauvais : nous pourrions fabriquer artificiellement des surhommes ! Quel progrès en effet... qui nous rappelle étrangement les artifices humains pour l'amélioration des espèces animales ou végétales. Quel droit avons-nous de transposer ces méthodes à la personne humaine, spirituelle et libre ?

« Alors, au lieu de s'opposer à une évolution banale et naturelle du mariage laïc, qui ne les concerne pas¹², les Églises devraient plutôt se préoccuper de réfléchir, avec les laïcs, à ces sujets bien plus importants : comment permettre à l'humanité de définir et de protéger le sanctuaire de son identité ? Comment poser les barrières qui lui permettront de ne pas se transformer en une collection d'artefacts producteurs d'artefacts ? Comment faire de l'amour et de l'altruisme le vrai moteur de l'Histoire ? »

Jacques Attali conclut : Le « mariage pour tous », n'est qu'une étape somme toute « banale et naturelle » : mieux vaut l'accepter sans combat... Pour s'intéresser au « vrai danger », qui, lui, mérite nos efforts :

- « permettre à l'humanité de définir et de protéger le sanctuaire de son identité » : cette formulation est une subtile remise en cause des fondements de notre culture. Comme si après 2000 ans de civilisation gréco-latine et chrétienne, il était encore besoin de définir notre identité... Comme s'il était besoin d'une table ronde de psychologues pour « définir » qu'un enfant a besoin de son père et sa mère pour recevoir une éducation équilibrée¹³, alors que ce sont des données de la nature¹⁴ ...
- « Comment poser les barrières qui lui permettront de ne pas se transformer en une collection d'artefacts producteurs d'artefacts ? Comment faire de l'amour et de l'altruisme le vrai moteur de l'Histoire ? ». Ici l'auteur joue le pompier pyromane :
 - Après avoir mis le feu en déclarant ces évolutions « inexorables » et justifiées par nos « valeurs »,
 - après avoir défendu le triomphe « inévitable » de l'égoïsme (rebaptisé « liberté individuelle ») et détruit l'engagement matrimonial, qui fait la noblesse de l'amour authentiquement humain,
 - après avoir prévu « une humanité unisexe » apte à « faire naître des enfants, seul ou à plusieurs, sans relation physique, et sans même que nul ne les porte »,

Il se demande - le plus sérieusement du monde - comment lutter contre les conséquences de ces évolutions, comment éviter une humanité artificielle et favoriser « l'altruisme »...

Jacques Attali nous confirme que le terme de la révolution morale est une humanité « unisexe », où des « parents » feront « naître des enfants, seul ou à plusieurs, sans relation physique, et sans même que nul ne les porte »

¹² - Ceci est inexact : la famille, fondement de la société, pivot de la transmission de la civilisation et de la morale, concerne toutes les autorités morales, qu'elles soient civiles ou religieuses. Donc le mariage ne peut pas être un sujet exclusivement « laïc ». Surtout en France où le mariage « laïc » est imposé aux autorités religieuses : en Espagne le mariage catholique est reconnu par l'état civil et ne se voit donc pas imposer une cérémonie laïque préalable. En France les autorités religieuses ont a fortiori leur mot à dire sur ce mariage « laïc » puisqu'il leur est imposé comme un préalable à l'union religieuse.

¹³ - On peut se reporter à l'étude publiée le 11 juin 2012, par Mark Regnerus, chercheur en sociologie à l'université du Texas : "A quel point les enfants devenus adultes de parents ayant eu une relation homosexuelle sont-ils différents ? Résultats de l'étude sur les nouvelles structures familiales" <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0049089X12000610>

¹⁴ - Pour cette raison, nous ne pensons pas qu'un referendum soit une défense appropriée face au « mariage pour tous ». On ne peut pas soumettre à referendum des données de loi naturelle comme la constitution du mariage. De même, si des « Etats généraux » de la famille pourraient utilement réfléchir aux maux actuels de la famille et aux remèdes à y apporter, en aucun cas ils n'auraient pouvoir de modifier les données naturelles.

2. Que peut répondre le bon sens au « paradis » de la révolution morale?

a. La réponse du juriste

On peut objecter : qu'y a-t-il de mal à ce « paradis » de la révolution morale, si une majorité l'approuve ? Le juriste répond comme Antigone à Créon qu'il y a des lois non écrites que l'humanité ne peut pas transgresser¹⁵ sans s'interdire le bonheur, voire s'auto-détruire. Sophocle, dans sa célèbre tragédie Antigone, atteste que la loi naturelle, non écrite, existe et l'emporte sur toute loi positive dictée par les hommes. En ensevelissant son frère, Antigone désobéit au roi Créon au nom de cette loi supérieure : « *Et je n'ai pas cru que tes édits pussent l'emporter sur les lois non écrites et immuables des Dieux, puisque tu n'es qu'un mortel. Ce n'est point d'aujourd'hui, ni d'hier, qu'elles sont immuables ; mais elles sont éternellement puissantes, et nul ne sait depuis combien de temps elles sont nées. Je n'ai pas dû, par crainte des ordres d'un seul homme, mériter d'être châtiée par les Dieux* »¹⁶

Le juriste fait au gouvernement la réponse d'Antigone : « *Et je n'ai pas cru que tes édits pussent l'emporter sur les lois non écrites et immuables des Dieux, puisque tu n'es qu'un mortel* »

b. La réponse du philosophe

Le philosophe est d'accord avec le juriste : une loi positive contraire au droit naturel n'a pas force de loi.

La famille est une cellule naturelle, base irremplaçable de la société. Ses prérogatives sont antérieures au pouvoir politique puisqu'elles sont fondées dans la nature humaine. Donc, comme on l'a dit plus haut, ni le pouvoir politique, ni une majorité d'opinion versatile ne peuvent modifier la constitution essentielle de la famille.

La constitution du mariage, exclusivement réservé à un homme et une femme, est ainsi absolument hors de portée d'une modification par la loi civile : toute modification de ce genre, puisqu'elle contredit la loi naturelle, n'a aucune valeur contraignante. Saint Thomas d'Aquin, grand philosophe réaliste, disciple d'Aristote, le rappelle : « *Les lois peuvent être injustes [...] par leur opposition au bien divin ; telles sont les lois tyranniques qui poussent à l'idolâtrie ou à toute autre conduite opposée à la loi divine. Il n'est jamais permis d'observer de telles lois car, " il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes "* (Ac 5, 29). »¹⁷

Notons qu'Antigone comme Saint Thomas poussent le raisonnement jusqu'à son terme logique : le rejet de la loi naturelle est un rejet de son auteur, le Dieu créateur, dont les philosophes réalistes démontrent l'existence par le fait de l'existence et de l'ordre du monde.

Il est d'ailleurs frappant que l'utopie proposée par Jacques Attali inclue la fabrication d'un surhomme : « *la taille de son cerveau n'aurait plus de limite* ». Repousser les limites des capacités cognitives de l'homme est un vieux rêve prométhéen. C'est une des manières de s'émanciper de l'autorité d'un créateur, jugée insupportable à l'homme « adulte » de l'utopie.

Cette volonté d'émancipation dans l'ordre philosophique inspire une volonté semblable dans l'ordre politique, que Jean Jaurès exprimait ainsi : « *Il n'y a pas de vérité sacrée... ce qu'il y a de plus grand dans le monde, c'est la liberté souveraine de l'esprit ; c'est cette idée qu'aucune puissance ou intérieure ou extérieure, aucun pouvoir et aucun dogme ne doit limiter le perpétuel effort de la perpétuelle recherche de la raison humaine ; ... si Dieu lui-même se dressait, visible, sur les multitudes, le premier devoir de l'homme serait de refuser l'obéissance et de le traiter comme l'égal avec qui l'on discute, mais non comme le maître que l'on subit. Voilà ce qu'est le sens et la grandeur et la beauté de notre enseignement laïque dans son principe* » (Action socialiste, p 279-280, Discours à la Chambre du 11 février 1895).

Inévitablement, le combat contre l'ordre naturel est un combat contre Dieu. A contrario la défense du droit naturel est un rappel des droits de Dieu sur la création dont il est le souverain auteur.

¹⁵ - Même si une majorité le voulait, voir la note 13

¹⁶ - Antigone de Sophocle, <http://remacle.org/bloodwolf/tragediens/sophocle/Antigone.htm>

¹⁷ - Somme Théologique, Ia IIae q.96 art.4